

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 640

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 32

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 31, supprimer les mots :

« selon une périodicité régulière ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l’alinéa 34, à l’alinéa 40 et à la seconde phrase de l’alinéa 43, procéder à la même suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d’une disposition introduite par le Sénat visant à préciser que les contrôles portant sur les établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et leurs groupes gestionnaires ont lieu « selon une périodicité régulière ».